Bonus Orange reprise

du 12 novembre au 31 décembre 2020 inclus

+40 € de bonus sur votre reprise pour l'achat ou la location d'un

iPhone SE [1]

Code bonus : **APPSE20**

iPhone SE

DAS (2) tête: 0.98 W/Kg
DAS (2) corps : 0.99 W/Kg
DAS (2) membre: 3,29 W/Kg

Offre limitée aux 100 premières reprises

(1)Offre soumise à conditions, disponible du 12 novembre au 31 décembre 2020 en France métropolitaine et réservée aux professionnels (sur fourniture de justificatifs professionnels). Conditions et détails sur www.orangepro.fr. Bénéficiez d'un bonus de 40 euros dans le cadre du programme Orange Reprise, pour toute souscription ou renouvellement d'un contrat mobile voix Orange Business Services ou d'un forfait data mobile Orange Business Services (avec 12 mois d'engagement minimum) et de l'achat ou la location concomitante d'un Apple iPhone SE 2020. Offre limitée aux 100 premiers terminaux repris dans le cadre du programme Orange Reprise. Offre limitée par ailleurs à 10 bonus par n °SIREN et pour chaque n°SIREN, un seul bonus possible par ancien terminal repris. Offre valable sous réserve d'être éligible au programme Orange Reprise. Le programme Orange Reprise est réservé aux clients entreprise Orange Business Services, propriétaires de mobiles éligibles. Reprise selon le modèle et son état à estimer sur le site : https://reprise.orange-business.com ou sur l'application Orange Reprise disponible sur votre espace client. Le bonus reprise s'applique à tout terminal mobile ayant encore une valeur. Pour être éligible, votre mobile (ou votre tablette) doit avoir une valeur de reprise de 2€ minimum (voir conditions sur le site : https://reprise.orange-business.com). (2)Le débit d'absorption spécifique (DAS) local quantifie l'exposition de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques de l'équipement concerné. Le DAS maximal autorisé est de 2 W/kg pour la tête et le tronc et de 4 W/kg pour les membres. Reportez-vous à la brochure du constructeur pour toutes spécificités et informations techniques/ ou DAS transmis par le constructeur.

Orange SA au capital de 10 640 226 396 € - 78 rue Olivier de Serres 75015 Paris – RCS Paris 380 129 866

orange™

du 12 novembre au 31 décembre 2020 inclus.

Bonus Orange reprise

Comment ça marche ?

Conditions préalables obligatoires :

- **Pour bénéficier de cette offre de bonus, vous devez acheter ou louer un smartphone Apple iPhone SE 2020 et souscrire ou renouveler un forfait mobile voix Orange Business Services ou un forfait data mobile Orange Business Services.**
- **Offre limitée aux 100 premiers terminaux repris.**

Processus :

- **Estimez la valeur de reprise de votre ancien mobile ou tablette.**
  - Rendez-vous sur le site https://reprise.orange-business.com/ ou sur l'application Orange Reprise disponible gratuitement depuis votre espace client
  - Depuis le moteur de recherche, sélectionnez le mobile que vous souhaitez faire reprendre.
  - Découvrez immédiatement l'estimation du montant de reprise. Si votre mobile ou votre tablette a encore une valeur (min 2€) il est éligible à la promotion bonus Orange Reprise.
  - Saisissez le code bonus APPSE20 et le nombre de bonus

Important : Le nombre de Bonus est limité à 10 par entreprise (même n°de SIREN).

- **Validez la reprise**
  - Validez l'estimation et identifiez vous pour accéder à votre espace client Orange Reprise. Si vous n'avez pas encore d'espace client Orange Reprise, créez un espace client Orange Reprise en suivant les indications à l'écran.

Important : Vous avez jusqu'au 31 janvier 2021 pour valider votre reprise en ligne. Dépassé cette date, la promotion de bonus de 40 euros ne pourra plus être appliquée mais vous avez toujours la possibilité de faire reprendre vos anciens terminaux (au montant en vigueur à la date de la nouvelle estimation)

- **Demandez la collecte et téléchargez vos pièces justificatives (avant le 31 janvier 2021) Le retrait sur site de votre ancien mobile est entièrement gratuit**
  - Demandez la collecte de vos équipements et complétez le formulaire de contact et l'adresse d'enlèvement.
  - Joignez impérativement les pièces justificatives suivantes :
    - Si vous êtes nouveau client mobile Orange : le bon de livraison ou le bon de commande confirmant l'achat ou la location de votre Apple iPhone SE 2020 ainsi que votre contrat d'abonnement mobile ou data (même nom et adresse que la reprise)
    - Si vous êtes déjà client Orange : le bon de livraison ou le bon de commande confirmant l'achat ou la location de votre Apple iPhone SE 2020
  - Orange vous confirme la date de collecte que vous avez choisie et vous communique la liste d'expédition et les bons de transport

- **Préparation de la collecte**
  - Vous préparez un (ou des) colis avec tous les produits déclarés dans votre demande de reprise, en les protégeant suffisamment afin d'éviter une dégradation lors du transport et en y joignant la liste d'expédition dans un des colis et en collant un bon de transport sur chaque colis.

- **Vérification des produits et compensation financière :**
  - Lorsque vos équipements ont été collectés, ils sont inspectés, leur état est vérifié et le montant définitif de la reprise est fixé par Orange dans les 10 jours suivant la réception de ces derniers. Les pièces justificatives seront vérifiées afin de valider l'attribution des bonus.
  - Vous recevez une auto facture correspondant à la vente de vos terminaux et la compensation financière correspondante sera effectuée sur votre compte client Orange Business Services.

Bonus Orange reprise

Mentions légales

Offre réservée aux professionnels

Offre soumise à conditions, disponible du 12 novembre au 31 décembre 2020 en France métropolitaine et réservée aux professionnels (sur fourniture de justificatifs professionnels). Conditions et détails sur www.orangepro.fr. Bénéficiez d'un bonus de 40 euros dans le cadre du programme Orange Reprise, pour toute souscription ou renouvellement d'un contrat mobile voix Orange Business Services ou d'un forfait data mobile Orange Business Services (avec 12 mois d'engagement minimum) et de l'achat ou la location concomitante d'un Apple iPhone SE 2020. Offre limitée aux 100 premiers terminaux repris dans le cadre du programme Orange Reprise. Offre limitée par ailleurs à 10 bonus par n°SIREN et pour chaque n°SIREN, un seul bonus possible par ancien terminal repris. Offre valable sous réserve d'être éligible au programme Orange Reprise.

Le programme Orange Reprise est réservé aux clients entreprise Orange Business Services, propriétaires de mobiles éligibles. Reprise selon le modèle et son état à estimer sur https://reprise.orange-business.com ou depuis l'application Orange Reprise disponible sur votre espace client. Le bonus reprise s'applique à tout terminal mobile ayant encore une valeur. Pour être éligible votre mobile (ou votre tablette) doit avoir une valeur de reprise de 2€ minimum (voir conditions sur le site https://reprise.orange-business.com).

Pour bénéficier de la promotion joindre impérativement à votre reprise les justificatifs nécessaires. Pour être valide, la reprise et les justificatifs doivent être au même nom et même adresse. Un seul bonus possible par ancien téléphone repris et par nouveau téléphone acheté.

- si vous êtes nouveau client mobile Orange : copie du bon de livraison OU du bon de commande ET de votre contrat d'abonnement mobile ou data (même nom et adresse que la reprise)
- si vous êtes déjà client : copie du bon de livraison OU du bon de commande confirmant l'achat ou la location du mobile (même nom et adresse que la reprise)

Conformément à la Loi dite Informatique et Libertés de 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, ainsi que d'un droit d'opposition au traitement de ces données, pour des motifs légitimes, que vous pouvez exercer par courrier en écrivant à : Orange Business Service, Agences Entreprises, Gestion des données personnelles, TSA 70007, 82008 Montauban (indiquer vos nom, prénom, adresse, numéro de téléphone et joindre un justificatif d'identité)

reprise d’un appareil sous Android ou sous iOS 7 et plus récent

Supprimez le compte Gmail sur terminaux Android

(= smartphones sauf Apple et Microsoft/Lumia)

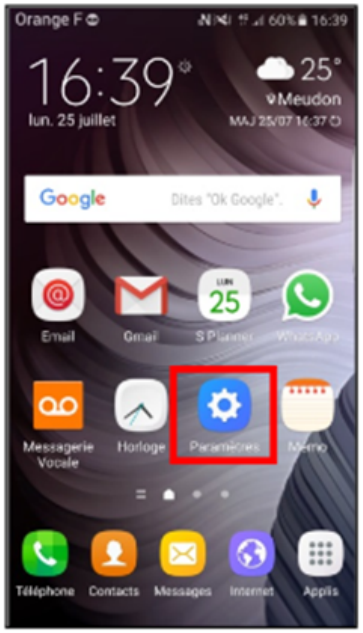

Menu « Paramètres »

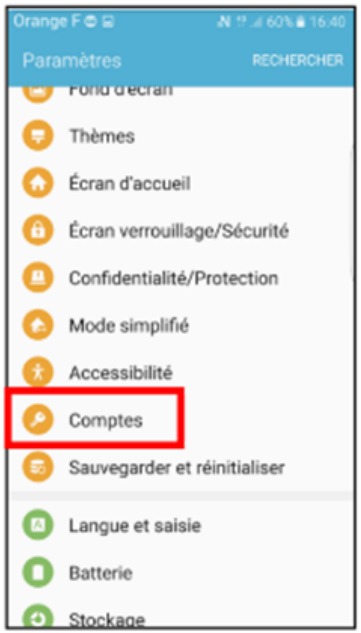

Sélectionner « comptes »

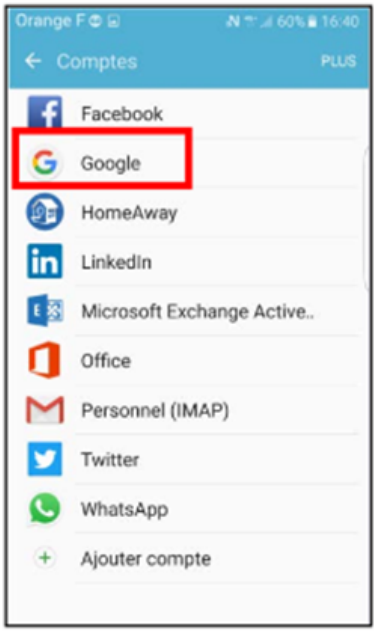

Sélectionner « Google »

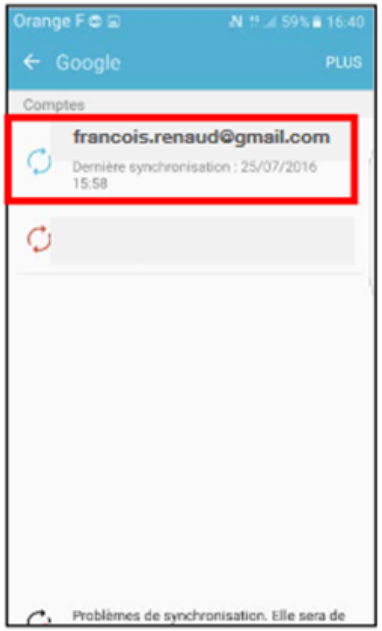

Choisir le(s) compte(s) gmail

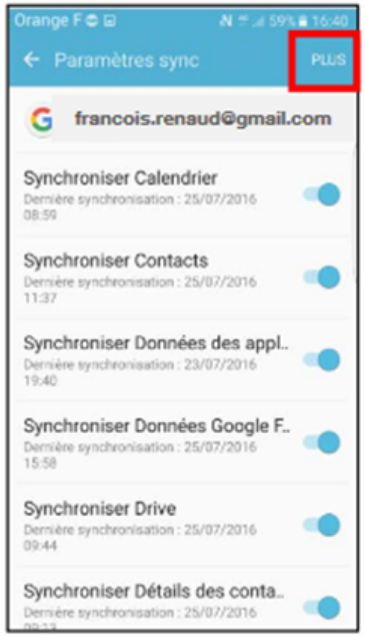

Ouvrir le menu « Plus »

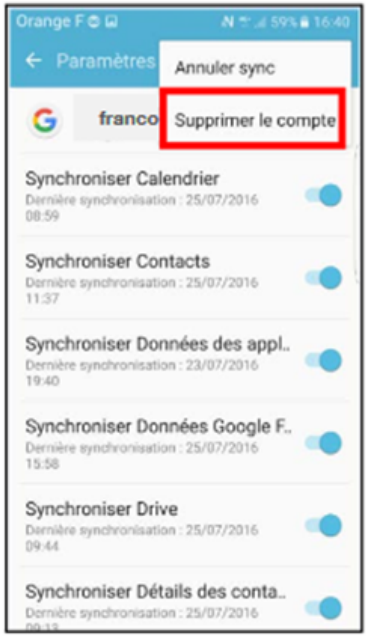

Valider « Supprimer le compte »

Désactivez la localisation sous iOS 7

Avant toute reprise d'un iPad ou d'un IPhone avec iOS 7 et plus récent (tous les IPhones à partir du 4, et tous les iPad sauf la 1ère génération) vous devez IMPERATIVEMENT demander au client d'effectuer la procédure de désactivation de la fonction « localiser mon IPhone ».

A défaut de désactivation, l'Equipement ne pourra être repris par Orange Business Services.

menu « Réglages »

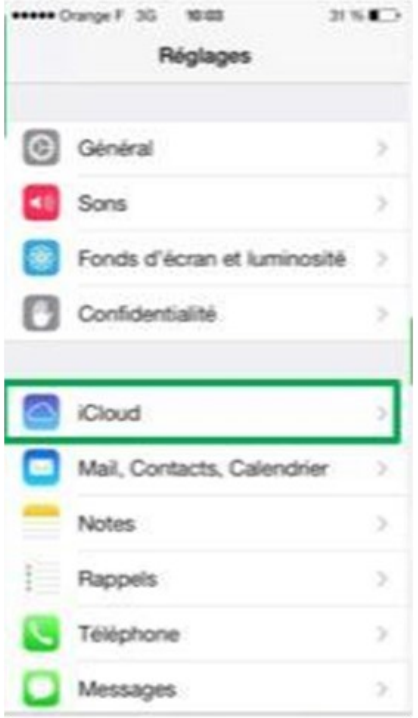

sélectionnez« iCloud»

décochez la fonction « Localiser »

indiquez le mot de passe Apple

une fois cette réinitialisation terminée, n'effectuez pas la procédure d'activation